

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 11

Date de convocation :

28/11/2023

Date d'affichage :

05/12/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM n° 2023-32
DÉCISION MODIFICATIVE
N°2
EXERCICE 2023

Séance du 4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, MUREZ Stéphane, LORICHON Michel, LIGER Sylvie, BRETON Antoine, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice

Absents excusés : CHABIRON-LAGADEC Stéphanie

POUVOIRS : Madame CHABIRON-LAGADEC Stéphanie donne pouvoir à Madame VEZY Sandrine

Monsieur Jean ROGER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal d'Olivet,

Vu le Code des Collectivités locales et notamment ses articles L2311.1 à L2312.1 à 4 et L2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023-17 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Le Maire expose à l'assemblée que ces décisions modificatives restent conformes aux orientations budgétaires définies par la municipalité et le conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

CHAPITRE /ARTICLE	LIBELLÉ OPÉRATION	DÉPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	- 10 000 €	
21 - 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	- 2 000 €	
20 - 2051	Concessions et droits similaires	+ 12 000 €	
TOTAL DM n° 2		0 €	0 €
Budget Primitif 2023		246 450.63 €	246 450.63€
Total après D.M °1		246 450.63 €	246 450.63 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme

